

folklore

REVUE TRIMESTRIELLE
ÉTÉ 1956

83

REVUE FOLKLORE

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Directeur du Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire :

René NELLI

Conservateur du Musée des Beaux-Arts
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régional
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement : 100 fr. par an - Prix du numéro : 30 fr.

Adresser le montant au

“ Groupe Audois d'Études Folkloriques ”, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur : le Colonel Fernand CROS-MAYREVILLE

Tome XIII

19^{me} Année — N° 2

ÉTÉ 1956

Folklore (19^{me} année - n° 2)

Été 1956

SOMMAIRE

E. RAMIERE DE FORTANIER

Les Marques Populaires des Livres.

A. MOULIS

Folklore enfantin en Ariège.

Maurice NOGUÉ

Bibliographie du Folklore Audois

II^{me} Partie : Analyse Bibliographique (suite et fin).

Table Alphabétique des Auteurs.

Les Marques Populaires des Livres

La façon la plus simple d'attester sa propriété sur un livre, c'est d'y inscrire son nom. Un moyen plus compliqué et plus coûteux consiste à user d'un ex-libris, que l'on appose sur les volumes de sa bibliothèque. Un autre procédé est employé par les enfants ou les personnes semi-instruites, qui font suivre leur nom d'une formule de leur cru, ou empruntée à des calembredaines en vogue.

On n'a guère étudié cette dernière sorte de marques, pour une raison bien simple : il faudrait rechercher de nombreux ouvrages, principalement d'anciens livres de classe, et ce sont des livres qu'on ne garde guère. Nous avons pu utiliser une source précieuse : le grenier de notre maison, qui n'a pas été déménagé depuis deux cents ans, et où ce sont accumulés livres de jurisprudence, de piété ou de classe. C'est là que nous avons recueilli les formules suivantes, écrites par des Castelnaudariens des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, et empruntées souvent, on le verra, au vieux folk-lore français.

Le XVII^e siècle est marqué par des formules toutes pratiques, en latin : « Hic liber pertinet mihi... Emptum a me N..., N... libras..., N... solidos. » C'est un reflet de l'époque où le latin était la langue savante.

Voici le XVIII^e, avec cette affirmation : « Ce livre est à moi, comme la France est au Roi. »

Voici la formule plus simple dont use Mademoiselle de Ménard : « Ce livre est à moi. Celui qui veut savoir mon nom, qu'il regarde dans ce petit rond ». Et, dans un cercle dessiné en dessous, on lit son nom.

La formule qu'adopte Cécile Thuriès en 1781 est plus emphatique, et assez obscure :

« Celui qui ce livre trouvera
A Cécile Thuriès le rendra.
Il aura pour récompense
D'avoir prévenu l'offense. »

Mais c'est que Mademoiselle Thuriès était fille du coseigneur de Castelnaudary, Laurabuc, Mireval, St-Martin-la-lande et autres places, et la fille d'un coseigneur ne s'exprime pas comme le vulgaire !

Voici une formule très répandue, qui figure en tout ou en partie, sur plusieurs volumes :

« Ce livre appartient à son maître,
Qui n'est ni capucin, ni prêtre,
Ni envie de l'être.
Celui qui le trouvera le lui rendra,
En payant le pain et le vin
Le jour de Saint Martin,
Et la sardine
Le jour de Sainte Catherine,
Et la poule grasse
Le jour de Saint Ignace. »

Au XIX^e siècle, une formule très usitée est écrite en vers (si l'on peut dire...) mi-partie latins, mi-partie français. Un dessin représente un arlequin attaché à une potence. En dessous, on lit :

« Aspice Pierrot pendu
Qui hunc librum n'a pas rendu.
Si Pierrot librum redidisset,
Pierrot pendu non fuisset. »

Voici le galimatias qu'emploie Jean-Baptiste Sabatier, né à Villepinte en 1858. Sous un fusil à long canon, sont écrits :

« Celui qui touchera hunc librum
Sera tué avec ce fusillum
Ou pendu avec une cordum.
Hoc facebo in die vigesimum
Et in anno quingentum
Post Jesum Christum. »

Sur une grammaire latine figurent ces vers qui se chantaient dans les collèges de Jésuites au milieu du siècle dernier, quand on partait en vacances :

« Vivent les vacances !
Denique ! Tandem !
A bas les pénitences,
Habebunt finem.
Ces pions intraitables,
Vultu barbaro,
S'en iront au diable
Caudio nostro.
Ce préfet sévère,
Sicut asinus,
Ne viendra plus braire
Nostris auribus. »

Peut-on tirer quelque conclusion sérieuse de ces écrits d'enfants. Nous répondrons affirmativement.

On peut d'abord constater l'ancienneté des formules. Dans une conférence qu'il donna à Castelnaudary, vers 1937, sous le titre « Quand j'étais petit... Jeux des enfants de Montpellier il y a quarante ans », le regretté professeur Louis Thomas, de Montpellier, nous citait la formule du Pierrot pendu.

L'ouvrage de MM. Calot, Michon et Angoulvent sur « L'art du livre en France » (Paris, Delagrave, 1931, pp. 281-282) indique quelques formules de propriété. On jugera de leur ressemblance avec celles que nous avons recueillies.

Au XII^e siècle, les moines de Sainte Geneviève, à Paris, écrivent : « Iste liber est sanctae Genovefae, quicumque eum furatus fuerit, vel celaverit, vel titulum istum deleverit, anathema sit. »

Le cellérier de la même abbaye rime au XV^e siècle, mi-partie français, mi-partie latin, cette variante du Pierrot :

« Qui ce livre cy emblera
Propter suam maliciam
Au gibet pendu sera,
Repugnando superbiam. »

A la même époque, une bourgeoisie parisienne prie « ceux qui le trovoiron, qui luy rende. Elle en payera le vin au jour Sainet Martin, et une mésanges à qui pourra la prendre dans un gronessylier. Demouran à la rue des Armurier. »

Ainsi, depuis 800 ans, le possesseur de livres se sert des mêmes formules pour menacer ou plaisanter. Et aujourd'hui ? Nous avons consulté les livres de classe de nos enfants. Ils les griffonnent toujours, mais plus de formules recherchées ! Défaut d'imagination... Signe des temps...

E. RAMIÈRE DE FORTANIER.

FOLKLORE ENFANTIN EN ARIÈGE

(suite)

AMUSEMENTS DE PLEIN AIR

(Voir le N° 79)

Devenus un peu plus grands, les enfants se livrent à une foule d'autres divertissements, surtout dans les campagnes, où les landes, les jachères et les bois constituent un vaste domaine dans lequel l'enfant est roi. Même s'il est en âge de fréquenter l'école, il a encore à sa disposition les fins de journée, surtout au printemps ; il a les jeudis, les dimanches, et les petites et grandes vacances pour se livrer à ses ébats.

Souvent, à la belle saison, les jeunes enfants de la campagne se voient confier la garde des troupeaux à travers de vastes espaces où il n'y a ni clôtures de barbelés, ni haies formant des obstacles. Les animaux se dispersent à travers les fougères, les genêts, les bruyères ; ils se conduisent seuls et se moquent d'un gardien qui ne demande pas mieux que de se libérer de sa surveillance. Il suffit d'écartier les bêtes des récoltes, le cas échéant. Que faire, alors, pendant une grande partie de la journée ? C'est ici, sur ce vaste et idéal terrain de sport, que l'enfant donne libre cours à son imagination en se livrant à toutes sortes de distractions que l'enfant des villes lui envierait certainement.

Les jeunes bergers et vachers dont les troupeaux voisinent sur un même plateau, se groupent par trois ou quatre. Il suffit alors, pour se distraire, de courir en se poursuivant, d'escalader un rocher pointu, de redescendre à toute allure pour en escalader un autre plus élevé du sommet duquel la vue s'étend au loin, vers le fond de la vallée, et de jeter à pleins poumons, depuis l'ultime pointe, une série de cris ou d'appels quelconques, sorte de défi lancé à la nature.

Un autre amusement consiste à grimper au faite d'un arbre élancé et flexible, un jeune bouleau par exemple, puis se pencher et se laisser aller, en entraînant l'arbre, vers un deuxième tout proche qu'on enlace pour grimper à son sommet, et ainsi de suite, jusqu'à impossibilité de continuer. Ou bien encore, à l'époque de la maturité des merises, on grimpe sur un merisier, on se rassasie de fruits, puis on se barbouille de jus les mains et la figure en écrasant les merises, et on redescend pour jouer

aux peaux-rouges, le bâton levé en guise de lance, ou bien en tendant dans les mains un arc et des flèches rapidement taillées dans le plus proche coudrier.

Lorsqu'on a devant soi une pelouse plate, la première idée qui vient est de faire le « *biro-pam* » : on amorce une série de cabrioles en tournant comme une roue et en ne posant à terre que les pieds et les mains; puis, la tête bourdonnante de vertige après une série de tours, aller s'affaler, ivre, sur un lit de fougères vertes. Et si, au contraire, on dispose d'une pelouse à forte pente ou d'un talus, on ne peut résister au désir de se laisser glisser jusqu'au fond en se traînant sur les fesses, au grand dam de la culotte. Voilà des divertissements de garçons.

Les fillettes aussi ont les leurs. Au mois de juin, cueillir les fraises des bois est une distraction agréable et utile: on croque les plus petites sur place et on enfile les plus grosses sur une tige de haute graminée, comme des perles; puis on place ce collier écarlate autour de son cou, mais on le rapportera à la maison pour en offrir une part au petit frère ou à la petite sœur. En octobre on courra les bois à la recherche des noisettes dorées qui tomberont facilement à terre en secouant le coudrier; ou bien on cueillera les nêfles savoureuses à la belle couleur brune, semblables à des chocolats. Et le soir, en arrivant à la maison, on demandera d'un petit air entendu, avant de montrer les nêfles: « *Qu'es aquò qu'a cinq parpèlos e res qu'un èl?* » (Qu'est-ce qui a cinq paupières et un seul œil?)

Les enfants s'ingénient encore à construire une balançoire rustique en nouant les extrémités de deux branches d'un vieux bouleau qui retombent presque jusqu'à terre. Ou bien encore ils construisent, avec les pierres d'un vieux mur écroulé une cabane, carrée ou ronde, qu'ils recouvriront de branchages et de mottes de terre, à moins qu'ils ne soient déjà assez savants pour la monter en forme de dôme comme les antiques cabanes gauloises. On pensera aussi à construire un moulinet à ailettes qu'on montera sur deux coussinets rudimentaires, dans le lit d'un ruisseau: avec un morceau d'écorce en forme de tuile ronde, on fera tomber l'eau sur l'extrémité des ailettes, et celles-ci, en tournant, iront heurter une clochette suspendue au bon endroit. Et tant que l'eau coulera, nuit et jour on entendra ce bruit de sonaille, vrai épouvantail pour les animaux nocturnes.

Il y aura encore la fourmillière ronde, découverte au pied d'un buisson, qu'on s'empressera de démolir pour voir les fourmis affolées courir de tous côtés et se remettre vaillamment, après ce tremblement de terre, à reconstruire leur maison; elles s'estimeront bien heureuses si dans le cerveau des enfants ne germe pas l'idée d'enflammer la maison remontée. Cette idée se fera jour lorsque viendra la découverte d'un guépier; mais on aura soin d'attendre la tombée de la nuit pour cela. On couvrira alors l'entrée du nid avec une brassée d'herbe sèche ou de paille, et dès qu'on l'aura enflammée, on enfoncera un bâton dans le guépier pour faire sortir les insectes qui seront brûlés pour la plupart.

Pour s'amuser encore, si on est seul, on se contentera de gratter la terre avec son bâton, son couteau ou même ses mains, pour imiter le chien, ou par simple curiosité, pour voir ce qu'il y a sous le gazon ou sous la pierre. On guettera le grillon au bord de son trou, en récitant les formules déjà indiquées. On ira à la découverte des nids de merle, de grive, de geai, de corbeau, etc., au plus épais des bois, et, malgré les leçons de morale du maître d'école, on surveillera attentivement la couvée pour la dénicher avant qu'elle ne « *foroniso* ». On l'enfermera dans une cage qu'on aura confectionnée soi-même avec un art consommé, qu'on aura ornée et parée, mais qui ne sera qu'une prison pour les petits oiseaux. Avec quels soins maternels on les gavera de lombrics et de pâtée tant qu'ils ne savent pas encore manger seuls !

Il y aura aussi la fabrication des sifflets et des hautbois d'écorce dont il a déjà été parlé. Ces opérations étaient exécutées avec un soin minutieux. Pour les sifflets, ou pipeaux, on faisait les incisions nécessaires dans l'écorce et on la frappait ensuite en récitant les incantations déjà indiquées. Après une ou deux séries de coups l'écorce se détachait ; on la faisait glisser vers l'extérieur et on taillait ensuite, selon diverses méthodes, le bois mis à nu. Certains de ces pipeaux étaient munis de trous et d'une sorte de piston que l'on déplaçait à volonté pour émettre toutes sortes de sons graves et aigus.

Pour les trompes, ou hautbois, il fallait choisir une branche grosse comme le bras et bien lisse. Avec la pointe du couteau on incisait l'écorce jusqu'au bois, en tournant en spirale autour de la branche, sur une longueur de 50 cm. à un mètre. A chaque extrémité on arrêtait cette incision au moyen d'une autre faite sur tout le pourtour de la branche, perpendiculairement à celle-ci. Avec d'innombrables précautions on soulevait alors l'écorce (ici elle n'avait pas besoin d'être frappée), puis on l'enroulait sur elle-même à la façon d'une bande molletière autour de la jambe. Le dernier enroulement était fixé à l'aide de deux épines d'aubépine. A sa petite extrémité, la trompe était pourvue d'une embouchure appelée « anget », faite avec un petit tube d'écorce prélevé sur une branchette, et mordillé à la partie qui s'adaptait aux lèvres. Le hautbois ainsi confectionné émettait des sons rauques et graves qui s'entendaient de fort loin. Et les enfants se faisaient un plaisir de sonner de leur trompe pendant des journées entières.

Lorsqu'un renard avait été tué, les enfants de l'heureux chasseur et ceux du voisinage étaient chargés de promener la dépouille de l'animal, de ferme en ferme. Cet usage, très ancien, était également répandu dans d'autres régions. La peau du renard, garnie de paille, était accrochée par le museau au sommet d'une longue perche placée sur l'épaule de l'un des enfants, tandis que ses frères et amis l'accompagnaient, chacun portant un panier. Le groupe allait ainsi de maison en maison, de ferme en ferme ; et lorsqu'il arrivait dans la cour, tous les enfants se mettaient à crier à tue-tête, et à plusieurs reprises : « *La mandro à las galinos !* » (Le renard parmi les poules !). Le

porteur de la peau brandissait alors sa perche en faisant balancer la dépouille de l'animal et sa longue queue touffue. La fermière connaissait l'usage : un renard mort, c'est un voléur de poules en moins. Et les paniers des enfants se remplissent vivement d'œufs. Parfois, une fermière bien disposée y ajoutait un morceau de lard, un saucisson, etc. Ou bien elle offrait un goûter aux enfants. Puis ceux-ci repartaient vers une autre ferme devant laquelle retentissait de nouveau l'appel : la mandro à las galinos ! Cette quête-promenade se faisait aussi avec la dépouille d'une fouine, d'un blaireau et, plus anciennement, avec celle des loups.

Il y avait une foule d'autres divertissements que nous avons tous connus pour les avoir appris auprès de nos aînés, que nous avons transmis à nos enfants et que ceux-ci ont déjà transmis à leurs descendants, lesquels, à leur tour, les transmettront aux générations futures.

Viennent les temps de pluie, alors que les arbres et les plantes sont transformés en éponges ; ou bien seulement les journées froides : allumer du feu est la première idée qui vient à l'esprit des enfants. Ils ont toujours au fond de leur poche quelques allumettes, ne serait-ce que de ces allumettes de contrebande qui s'enflamment facilement, frottées sur les vêtements. Mais ce sera toute une affaire, si la pluie tombe depuis longtemps, pour trouver quelques brindilles sèches, de bruyère ou de sapin, qui permettront de faire jaillir la première flamme. Et si, de surcroît, le vent souffle en rafales, il faudra couvrir soigneusement le feu naissant avec son capuchon disposé autour, s'accroupir et ne pas craindre la première fumée qui vous suffoquera. Lorsque le feu est bien pris, on l'alimente avec n'importe quoi : bois sec, vert ou mouillé, et parfois on prend la peine d'aller arracher tout un lot de genévriers qu'on jette sur le brasier : au milieu du crépitement des piquants, une gigantesque fumée noire s'élève en tourbillonnant jusqu'à une grande hauteur, à moins que le vent ne la rabatte violemment sur soi, ou sur le fidèle chien qui trouve la plaisanterie désagréable.

Si le feu était quelquefois allumé pour se chauffer, bien souvent ce n'était que pour le simple plaisir de voir les flammes s'élaner avec force et de voir la fumée monter en tourbillons. On avait devant soi un feu immense, un « *fougairou* », autour duquel on dansait en rond et dont on traversait la flamme, d'un bond, lorsqu'elle diminuait d'intensité, comme il se fait toujours pour les feux de la Saint Jean et autres feux de joie. Et c'était là, d'ailleurs, le feu de joie des jeunes bergers.

A d'autres moments ils confectionnaient, à l'orée du bois, une petite meule de charbonnier, après avoir suivi avec une grande attention, la construction d'une véritable meule auprès des ouvriers du plus proche chantier de la forêt. Ils la recouvraient soigneusement de feuillage et de terre, et l'allumaient vers le soir, en quittant les lieux. Le lendemain matin, quelle n'était pas la joie des apprentis charbonniers de voir leur meule fumer encore ! Mais cette joie était à son comble lorsque le

bois se carbonisait normalement. Ils découvraient alors la petite meule avec d'infinies précautions et rapportaient fièrement à la maison du vrai charbon de bois.

Par temps de neige, alors qu'aucune bête ne paît dehors, que faire, sinon aller piétiner cette froide farine ? Quel est celui d'entre nous, qu'il soit de la ville ou de la campagne, qui n'a pas fabriqué son bonhomme de neige, avec toute son anatomie, parfois grotesque à plaisir, et qui ne l'a pas ensuite pris pour cible et démolì à coups de boules de neige ? La neige permettait encore une foule de distractions. Lorsqu'elle était molle, on aimait amorcer, au sommet d'une pente, une boule de la grosseur de la tête qu'on faisait ensuite tourner lentement sur elle-même ; la neige qu'elle foulait se collait à elle, la boule grossissait très vite et devenait démesurément volumineuse, ressemblant bientôt à une grosse meule de moulin. Il fallait se grouper à cinq ou six pour continuer de la rouler jusqu'au bord du précipice. Elle était alors lancée dans la pente et c'était un plaisir immense de la voir dévaler comme une avalanche pour aller s'écraser au fond.

Un autre plaisir consistait à s'affaler de tout son long dans la couche de neige molle, les bras en croix, pour sculpter un homme, et se faire relever ensuite par un ou deux camarades, avec précaution, pour ne pas détériorer le portrait.

A d'autres moments, on prenait l'extrémité recourbée d'un vieux patin de traîneau, on adaptait un pal vertical dans le trou antérieur et on utilisait ce morceau de bois à la manière d'une patinette : le pal saisi des deux mains, le pied droit étant posé contre sa base, sur le patin, le pied gauche restait libre pour s'appuyer à terre et donner les premières impulsions pour le lancement. Lorsqu'on était lancé et que la pente du terrain venait en aide, on posait le pied gauche sur le patin et on filait comme une flèche jusqu'au bas de la pente ou jusqu'à... la culbute. Mais, sur le blanc et moelleux tapis celle-ci n'était pas dangereuse : on se relevait tout de blanc vêtu, on remontait la pente et on recommençait. Les snobs d'aujourd'hui, qui s'acheminent vers les pentes neigeuses des hautes cimes en montrant ostensiblement leurs paires de skis, n'ont rien inventé.

Par temps de gel, il y avait la construction d'une glissoire derrière un mur privé de soleil où, avec de légers sabots aux pieds, on organisait une véritable compétition parmi les glisseurs les plus intrépides.

Etre nombreux, s'entraîner les uns les autres, ne craindre ni la chaleur, ni la froidure, ni la neige, ni la pluie, ni la boue ; se glisser dans la moindre fente de rocher ou dans le plus épais roncier sans peur des égratignures, voilà certes une culture physique excellente. Mais tous ces exploits étaient des divertissements diurnes. La nuit aussi avait les siens.

Il y avait, dans les villages, l'organisation des « *tustets* ». Vous ne savez peut-être pas ce qu'étaient les *tustets* ? Voici : ce mot vient de *tustà*, frapper ou toucher, et désigne un amusement nocturne d'enfants, ou plutôt une espièglerie qui consiste à

aller frapper, à la nuit close, à la porte d'une maison, et à se cacher ensuite après s'être éloigné un peu. Les enfants passés maîtres ès-espièglerie se réunissaient à deux ou trois et choisissaient pour cela la demeure d'une personne connue pour son caractère acariâtre ou son extravagance. Le tustet se renouvelait à intervalles réguliers, mais espacés. A l'intérieur de la maison on croyait peut-être à la visite du diable ou de quelque fantôme. Mais le mystère restait entier; car, on avait beau ouvrir la fenêtre et demander : Qui est là ? on ne voyait ni n'entendait rien. Et le tustet recommençait un moment après.

Parfois, des enfants à l'imagination fertile choisissaient une demeure pourvue d'une sonnette sensible. Ils attachaient un bout de ficelle au cordon de la sonnette et, à l'autre extrémité de la ficelle, ils accrochaient une grenouille vivante par une patte postérieure. La petite bête, peu habituée à cette position, se mettait alors à gigoter au bout de la ficelle et la sonnette se mettait en branle. La farce pouvait durer une partie de la nuit et même la nuit entière, parfois au grand effroi des habitants de la maison qui pensaient tout de suite aux esprits.

Il y avait encore d'autres nombreux divertissements, espiègleries et farces nocturnes. Mais chut !... Ne divulgons pas des secrets et ne devenons pas les complices de méfaits qui peuvent parfois tourner au tragique.

Adelin MOULIS.

(Prochainement : Pommes ou comptines, ritournelles et incantations précédant les jeux.)

BIBLIOGRAPHIE DU FOLKLORE AUDOIS ⁽¹⁾

II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

5° - Associations

- 1696 **Besse.** — *Histoire Carcassonne* — p. 210 sq. — ...« Confrairie des Morte-payes établie en Cité... pour la garde et la conservation d'une place alors si importante, le grand S. Louis y ordonna une Confrairie du S. Esprit, de deux cens vingt hommes, tous habitans et domicilies de la Cité, qui ont esté toujours appelez Morte-payes, aux gages d'un sol par jour, qui estoit une notable somme en ce temps-là. La Chapelle de cette Confrairie fut érigée en l'Eglise S. Sernin et n'a point d'autre Patron que le Roy... »
- 1697 **Bouges.** — *Histoire Carcassonne* — p. 174 — ... « le Roy St Louis augmenta cette garnison (qui défendait la Cité) jusqu'au nombre de 220 hommes... ils furent appelés Chatelains, puis Servans de la garnison et ensuite Mortepayes... leur paye était à chacun d'eux d'un sol par jour, par la suite augmentée de 22 minots de sel »...
- 1698 **Viguerie.** — *Annales Carcassonne* — p. 14 sq. — Confrérie des Mortes-payes — historique.
- 1699 **Trouvé.** — *Description Aude* — p. 177 — Compagnie Royale des Mortes-Payes établie par Louis IX à la Cité de Carcassonne — corps militaire et confrérie religieuse sous l'invocation du St Esprit — distribution de la solde (description).
- 1700 **Foncin.** — *Guide Cité Carcassonne* — p. 57 — origine et définitions des mortes-payes (de « paie-morte héréditaire ». La charge de morte-paie était une propriété, un fief transmissible et aliénable) — p. 257 sq. — les Mortes-payes sous Charles VIII — le « guet » avec sonneries de trômpettes pendant la nuit (description).
- 1701 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. V. — p. 702 sq. — Cartulaire de la Compagnie des Mortes-Payes — p. 719 — ...« la Tour de la Vade (Cité de Carcassonne) fut la principale résidence des Mortes-Payes ».

(1) Voir Nos 38 à 80.

- 1702 **Fédié.** — *Histoire Carcassonne* — p. 221 — Confrérie des Mortes-payes — leur salaire — exemption complète de toutes tailles et redevances.
- 1703 **Charpentier** (Chanoine Léon). — *Un acte de vente de la charge de morte-payé de la Cité de Carcassonne en 1766* — S.A.S.C. — t. V. 2° s. — 1909 — p. 13 sq. — résumé historique.
- 1704 **Jourdanne.** — *Carcassonne* — p. 8 sq. — les Mortes-Payes — origine — histoire.
- 1705 **Poux.** — *Cité Carcassonne — L'Epanouissement* — t. I. — p. 248 — les sergents d'armes de la Cité... « l'institution prit un caractère de perpétuité qu'exprimera plus tard, au XVI° s., le vocable de « morte-payé » — p. 259 sq. — la garde de nuit effectuée par les mortes-payes — description des rondes — sonneries de trompettes : au début de la garde, à 10 heures du soir, à minuit et enfin à l'aube « pour exciter et éveiller le guet et resjouir tous les habitants d'icelle Cité ».
- 1706 **Mouynès** (Germain). — *Statuts de la Confrérie de N.-D. de Fanjeaux en langue romane du XIII° s.* — S.A.S.C. — t. II. s. 1. 1856 — p. 248 sq. (texte et traduction).
- 1707 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI — 2° partie — p. 4 sq. — historique des quatre Confréries de Pénitents (Blancs, Bleus, Noirs et Gris) établies à Carcassonne vers 1592... « elles se maintinrent jusqu'à la Révolution de 1789, mais elles n'étaient guère plus alors que des occasions de fêtes musicales et de réunions festives. On disait alors proverbiallement : propreté des « blancs » — noblesse des « bleus » — richesse des « noirs » — misère des « gris ».
- 1708 **Cayla** (D^r). — *La Confrérie des Pénitents Blancs à Ouveillan* — dans « Almanach d'Ouveillan » — année 1909 — p. X sq. — confrérie créée en 1612 — son histoire — sa disparition en 1789.
- 1709 **Cayla** (D^r Paul). — *Un Syndicat de Prêtres au XVI° siècle* — S.A.S.C. — t. V — 3° s. 1944 — p. 224 sq. — étude sur le « Syndicat de MM. les Prêtres de Fanjeaux. »
- 1710 **Cayla** (D^r Paul). — *Musiciens du temps passé* — F.A. 57 — hiver 1949 — p. 63 sq. — étude de contrats de « musiciens » passés entre maîtres et élèves — associations de « musiciens » (fin XVI°-début XVII° s. divers pays audois).
- 1711 **Mandoul.** — *Club Jacobins de Carcassonne* — origine et étude.
- 1712 **Courrent.** — *Tuchan, Nouvelles, Donneuve, etc...* — p. 101 sq. — l'an II de la République fondation à Tuchan de la « Sté sans culotte montagnarde de Tuchan » — son histoire (extr. S.E.S.A. 1903 — p. 137 sq.).
- 1713 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. VI 1° partie — p. 217 — le 6 avril 1848 fondation à Carcassonne de la « Sté Républicaine » : club d'ouvriers.

- 1714 **Azaïs** (André). — *Documents et Matériaux* — F.A. 57 — Hiver 1949 — p. 77 — ...« En 1867 on forma à Castelnaudary une « Société Asinienne » en forme de Cour, avec son Président et les Conseillers. Le 1^o dimanche de carême on faisait une procession qui passait dans toute la ville à 10 heures du soir. Chaque membre de la Cour tenait un flambeau et l'étendard était porté par le plus jeune marié de la troupe. Le costume du Président et des Conseillers était l'habit de velours noir et un manteau de soie jaune. La Cour avait ses registres sur lesquels on inscrivait les procès-verbaux de ses séances, ainsi que la chanson de l'année ».
- 1715 **Cayla**. — *Essai sur vie à Ginestas au début XVI^e s.* — p. 149 sq. — « Affrayamentum » — étude sur les contrats d' « affrèrissement » (pactes de fraternité) — mise en commun de tous les biens de deux familles décidant de vivre en un seul foyer.
- 1716 **Pariset**. — *Economie Lauragais* — p. 110 sq. — communauté de maîtres-valets — leur état ancien et actuel — association avec le propriétaire dans la culture des terres ...« la communauté des maîtres-valets était moins une association que la vieille organisation patriarcale de la famille, telle qu'elle apparaît dans les sociétés primitives ».
- 1717 **Pariset**. — *Economie Montagne Noire* — p. 164 sq. — étude sur les communautés de métayers.
- 1718 **Pellegrin-Caillon**. — *Agriculture Aude en 1939* — p. 307 sq. caves coopératives de vinification — p. 320 sq. associations agricoles — sociétés forestières — p. 329 sq. Tableau des Caves Coopératives de vinification. Tableau des Distilleries Coopératives.
-

TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS

(Les chiffres des tables renvoient aux N^{os}
de l'Analyse Bibliographique.)

- AJAC** (H.) : 1282.
ALART (B.) : 665.
ALBAREL (D^r Paul) : 548, 550, 552, 954, 1067, 1494, 1549.
ALBERNY (Luc), voy. **ASTRUC** (D^r Edmond).
ALIBERT (François-Paul) : 433, 1168, 1169, 1210.
ALIBERT (Louis) : 7, 8, 10, 11, 218, 707, 708, 710, 715, 716, 717, 718, 719, 743, 744, 745, 757, 759, 990, 1126, 1127, 1203, 1240, 1256, 1482, 1565, 1567, 1643.
ALMAIRAC (Yvon) : 120, 196.
AMADE (Jean) : 20.
AMARDEL (Gabriel) : 345, 346, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854.
AMIEL (Jean) [sous le pseudonyme Jean d'Atax] : 929, 1088, 1208.
ANDRIEU (Abbé J.P.) : 1519.
ANGLADE (Joseph) : 663, 666, 676, 681, 682, 713, 714, 730, 1667.
ARDOUIN-DUMAZET : 145, 279, 876.
ARRAOU (Louis) : 1631.
ASTRUC (D^r Edmond) [sous le pseudonyme Luc ALBERNY] : 1207.
ASTRUC (Jean) : 1222, 1241, 1577.
ASTRUC (Abbé Joseph) : 1380, 1453.
ASTRUC (Abbé J.L.) : 104, 132, 220, 224, 259, 286, 385, 733, 755, 780, 1261, 1266, 1386, 1438, 1466, 1489, 1641.
ATAX (Jean d'), voy. **AMIEL** (Jean).
AZAÏS (André) : 1474, 1476, 1714.
AZAÏS (C.) : 323, 1182, 1194, 1196, 1197, 1268, 1284, 1302, 1320, 1344, 1349, 1552.
AZAÏS (Gabriel) : 671, 785.
BAICHERE (Abbé Edmond) : 723, 943, 1331, 1360, 1372, 1398, 1407, 1417, 1455, 1462, 1464, 1521, 1522, 1528, 1602, 1681.
BAILLAT (E.) : 1239.
BANDET (Mme) : 1132.
BARANTE (Claude-Ignace Brugière de) : 25, 33, 49, 70, 262, 269, 283, 295, 299, 367.
BARBIER de MONTAULT (X.) : 628.
BARBOTEU (D.) : 1299.
BARBUT (Georges) : 231, 268, 257, 596, 597, 598, 632, 655.
BARET (Paul) : 191, 280, 281, 292, 449, 450, 1083, 1469.
BARRIERE (Marcel) : 1294.
BARTHE (Chanoine Emile) : 704, 705, 1365, 1366, 1520.
BARTHE (Chanoine Thomas) : 662.
BAYLLE : 107.
BAZIN (Solange) : 1418, 1431, 1502.
BEDOS (Antonin) : 699.
BÉE (Scévole) : 869, 919, 979.
BENOIT (F.) : 1369.
BERNIES (J.) : 290.
BESSE (Guillaume) : 581, 835, 860, 907, 1373, 1446, 1696.
BÉZIAT (Louis) : 1382, 1516.
BICHAMBIS : 382, 761, 1038, 1095, 1286, 1311, 1318, 1327, 1442, 1628.
BIRAT (Hercule) : 748, 751, 982, 985, 1154, 1317, 1394, 1490, 1573, 1685.
BIROTTEAU (Emile) : 475.
BLANC (Alphonse) : 333, 358, 602, 687, 729.
BLANC (D^r Jean) : 1007, 1008, 1044.

- BLANQUIER** (Alexandre): 118, 265, 302, 1235, 1679.
- BLAQUIÈRE** (Henri): 46.
- BLOCH** (Camille): 236, 237, 365, 612, 624, 625, 1057.
- BOISSIER de SAUVAGES** (Abbé): 672, 786.
- BOISSONNADE** (Pierre): 40, 268, 293, 362.
- BONNAFIL** (Paul): 438.
- BOSCASSE** (Abbé H.): 1362.
- BOUCOIRAN** (L.): 673, 787.
- BOUDET** (Abbé): 677.
- BOUGES** (le R.P.): 354, 407, 485, 488, 489, 491, 496, 497, 498, 502, 506, 509, 518, 621, 861, 908, 1012, 1019, 1020, 1021, 1024, 1027, 1034, 1051, 1055, 1079, 1082, 1105, 1110, 1112, 1447, 1495, 1523, 1620, 1697.
- BOURJADE** (H. P.): 304, 783, 1184, 1370, 1445, 1480, 1593, 1619, 1678.
- BOURREL** (D^r): 106, 897, 1005.
- BOUSSAC** (André J.): 802.
- BOYER** (D^r Charles): 213, 629, 652, 763, 777, 1011, 1384, 1444, 1578, 1594, 1694.
- BOYER** (Victor): 878.
- BOYER-MAS** (André): 31, 421, 1214, 1253, 1412, 1477, 1478, 1535, 1536, 1548, 1610.
- BROUSSE** (J. R. de): 887.
- BRUN**, voy. **CHARLES-BRUN**.
- BUCHE** (Gabriel): 1156.
- BUZAIRIES** (D^r Louis-Alban): 63, 109, 327, 340, 360, 387, 404, 576, 619, 737, 942, 1035, 1054, 1087, 118, 1513, 1530, 1612, 1676.
- CABIROL** (Pierre): 253, 651, 685, 736, 877, 1068.
- CAFFORT** (J. P.): 750.
- CAILLARD** (René): 472, 526, 568, 1283, 1627, 1686.
- CAILLON** (Paul): 28, 54, 162, 197, 235, 319, 599, 656, 1718.
- CALLON** (G.): 47.
- CALS** (Chanoine Joseph): 855.
- CALVET** (Abbé O.): 1383, 1415, 1517.
- CAMARASA**: 1643.
- CANTAGREL** (Laurent): 675, 679.
- CANTAGREL** (Laurent-Benoît): 402.
- CARAGUEL** (Jean-Martin): 401.
- CARBONEL** (A.): 304, 783, 1184, 1370, 1445, 1480, 1593, 1619, 1678.
- CARDENAL** (L. de): 724.
- CAUNEILLE** (C.): 975.
- CAVAYÉ** (Ernest): 970.
- CAYLA** (D^r Paul): 116, 207, 243, 306, 384, 608, 616, 622, 637, 643, 644, 695, 706, 731, 1017, 1062, 1342, 1539, 1540, 1589, 1590, 1617, 1636, 1650, 1653, 1708, 1709, 1710, 1715.
- CERTAIN** (Maurice): 44.
- CHABANEAU** (C.): 686.
- CHARLES-BRUN**: 12, 442.
- CHARLES-GÉNIAUX** (Claire): 22.
- CHARPENTIER** (Chanoine Léon): 131, 172, 186, 210, 212, 520, 521, 522, 627, 1703.
- CHARTIER** (Louis): 698.
- CHARVET** (Gustave): 674, 788.
- CHESNEL** (A. de): 1333, 1581, 1604.
- CLOS** (Léon): 84, 1545.
- CONDOMINE** (Mlle P.): 1565.
- CORNET-PEYRUSSE** (A.): 233, 309, 350, 1598.
- COULOUMA** (D^r): 1103.
- COURRENT** (D^r Paul): 66, 102, 103, 155, 184, 797, 833, 898, 949, 1213, 1368, 1712.
- COUSIGNÉ** (René): 1239, 1272.
- COUTANT** (G.): 1004.
- CROS-MAYREVIEILLE** (Fernand): 4, 5, 6, 312, 442, 469, 1200, 1254, 1576, 1665.
- CROS-MAYREVIEILLE** (J.-Pierre): 657, 823, 824, 862, 863, 864, 911, 912, 913, 934, 1400, 1500, 1508.
- CUNNAC** (Chanoine Joseph): 588, 630, 1637, 1638, 1639, 1675.
- DAINVILLE** (M. de): 647.
- DAVID** (André): 37, 48, 119, 193, 247, 374, 593, 633, 1640.
- DAVID** (Maurice): 1164, 1288.
- DEGRAND** (Jacques): 138, 891.
- DEGRAVE** (D^r): 188, 859, 888.
- DEJEAN** (Etienne): 111, 453, 516.
- DELMAS** (J.): 26, 51, 351.
- DELPONT** (L.): 62.
- DEMARTY** (J.): 38.
- DESCADEILLAS** (René): 989, 1077.
- DEZEUZE** (François): 771.

DITANDY (A.): 23, 52, 53, 267, 272,
331, 370, 417, 500, 594, 636, 821, 903,
961, 1041, 1091, 1106, 1224, 1251.

DOGNON (Paul): 690.

DOINEL (J.): 530.

DORBES (Raymond): 1003.

DOSSAT (Y.): 129.

DOUMERG (Dr): 289.

DOUVAU (Jean): 442.

DUCLOS (Henri): 101.

DUFAUR (Marguerite): 151, 152, 217,
251, 328, 442, 1217, 1271, 1337, 1347,
1468, 1584, 1606, 1634, 1648, 1661.

DUPAIN (J. Ch.): 123, 767.

DUPRÉ - SAINT - MAURE (Emile):
363, 364.

DUPUY (Jou. sep): 143, 1153, 1280.

DURAND (Guy): 1321, 1582.

DURAND (Joseph): 95.

DUSAN (Bruno): 1000.

EMBRY (Pierre): 1525.

ENNEMOND (Emile): 885, 920.

ESCARQUEIL (Abbé Jacques): 1434,
1512.

ESPARSEIL (Marius): 35.

ESPARSEIL (Raymond): 36, 41, 42,
43, 571, 1229.

ESTAUNIÉ (Edouard): 1660.

FABRE (Albert): 739, 1174.

FABRE (Paul): 1592.

FAGES (Antoine): 1230.

FAGOT (Paul): 215, 221, 256, 454, 753,
754, 791, 810, 822, 986, 1170, 1171,
1218, 1245, 1279, 1546, 1555, 1558,
1559.

FARROT (Abbé): 1454

FAURE (Hippolythe): 59, 347.

FAVATIER (Léonce): 166, 202, 203,
335, 460, 611, 1040.

FÉDIÉ (Louis): 68, 222, 337, 376, 410,
444, 496, 493, 678, 827, 837, 846, 857,
870, 915, 948, 960, 988, 1014, 1018,
1028, 1053, 1081, 1085, 1107, 1113,
1225, 1511, 1702.

FÉRAUD (Henri): 157, 176, 179, 321,
422, 770, 794, 843, 884, 933, 997, 1131,
1186, 1215, 1236, 1248, 1277, 1339,
1340, 1377, 1507, 1527, 1580, 1603,
1674.

FEUILLAT (Abbé Louis): 1351, 1356.

FIL (Eugène): 1312.

FLACH (Jacques): 180.

FONCIN (P.): 72, 820, 872, 921, 935,
1700.

FONDS-LAMOTHE (L. H.): 82, 339,
359, 575, 618, 1016, 1036, 1079, 1290,
1531.

FOURÈS (Auguste): 142, 149, 150, 153,
190, 216, 277, 278, 322, 572, 696, 790,
890, 1152, 1557, 1569.

FOVILLE (Alfred de): 180.

FRÉJACQUE (Dr G.): 1046.

GALINIER (Casimir): 477.

GARDEL (Mlle C.): 30, 324, 725, 746,
1185, 1198, 1287, 1300, 1304, 1338,
1348, 1671, 1695.

GARY (Léopold): 1616.

GAUTHIER (Joseph-Stany): 198.

**GÉNIAUX, voy. CHARLES -
GÉNIAUX.**

GÉNIE (A.): 992.

GENNEP, voy. VAN GENNEP.

GERMAIN (Alban): 904, 917, 1334.

GIBERT (Hortense et Urbain): 105,
249, 653, 738, 1646.

GIBERT (Urbain): 287, 290, 694, 1129,
1231, 1259, 1269, 1298, 1301, 1490,
1491, 1566, 1575, 1672.

GIROU (Jean): 80, 92, 148, 282, 412,
432, 437, 442, 563, 573, 842, 882, 883,
932, 963, 1297, 1435, 1465, 1503.

GIROU (Marius): 1165.

GOURDOU (Paul): 1183, 1295.

GRIFFE (Elie): 641, 664, 726, 1393,
1425.

GUILHE (Henri-Charles): 98, 419, 873,
916, 953, 1310, 1541.

GUILHEM (Raymond): 1492.

GUIRAUD (Jean): 201 603.

HERBER (Dr J.): 1001, 1002.

HOMBRES (Maximin d'): 674, 788.

HYVERT (Roger): 377, 393, 394, 395,
463, 519, 574, 605, 609, 642, 1010,
1659.

ICART (Gaston): 160.

JALABERT (Pierre): 879, 987.

JEANJEAN (J.-F.): 841, 1188.

JOANNE (Ad.): 78, 875, 922.

JORDY (Michel): 76, 87, 927.

JOURDA (Pierre): 495, 525.

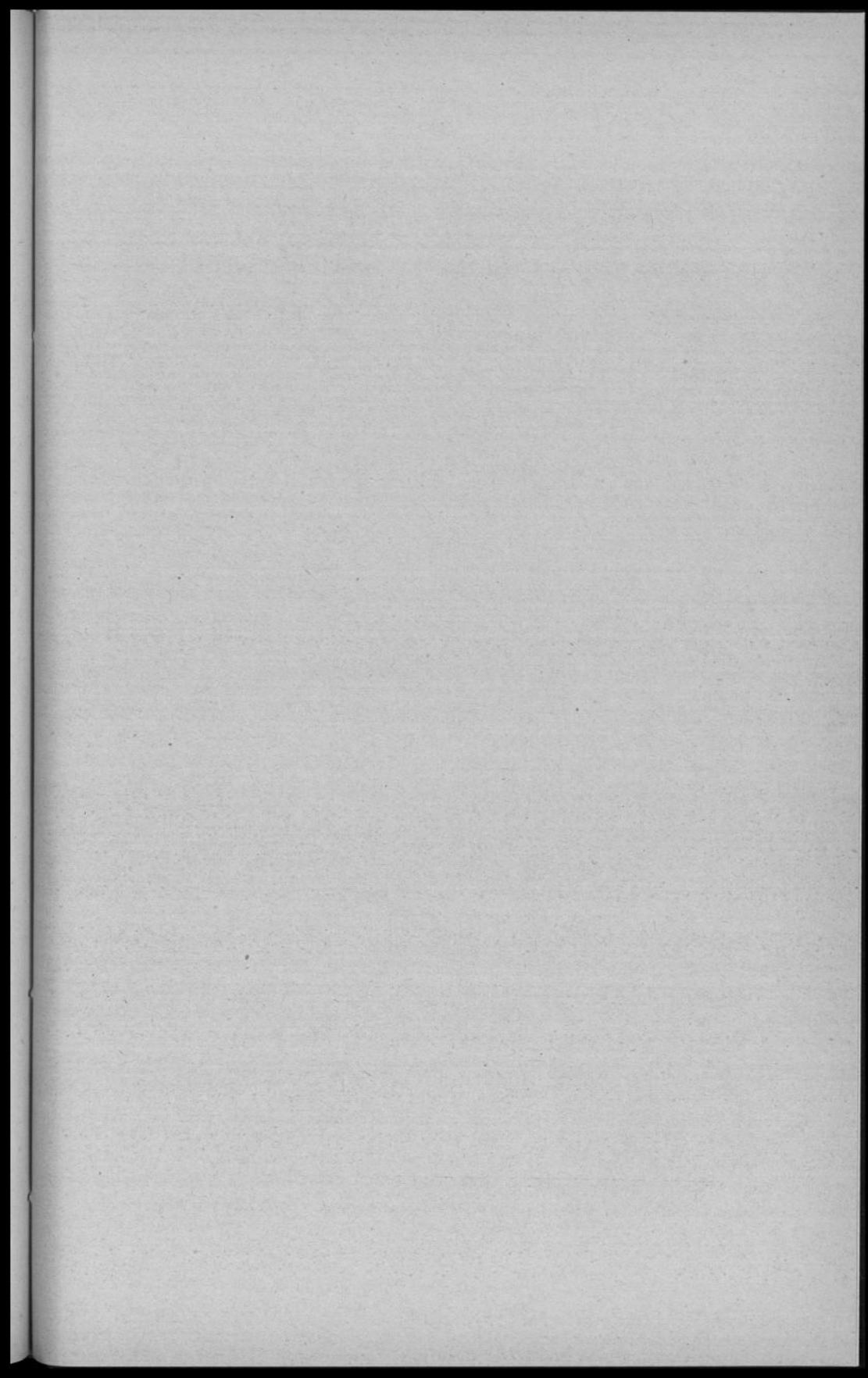
- JOURDANNE** (Gaston): 141, 320, 409, 479, 543, 683, 720, 760, 789, 804, 805, 806, 807, 830, 840, 865, 866, 867, 868, 900, 923, 924, 939, 950, 958, 967, 981, 984, 1122, 1151, 1160, 1202, 1220, 1267, 1273, 1274, 1305, 1308, 1315, 1316, 1322, 1326, 1329, 1371, 1395, 1441, 1481, 1499, 1505, 1510, 1518, 1562, 1563, 1571, 1579, 1601, 1605, 1614, 1621, 1625, 1632, 1669, 1682, 1691, 1692, 1704.
- LABORGNE** (Abbé): 983.
- LAFFAGE** (Achille): 697, 795, 1330.
- LAFFITTE** (Léon): 39.
- LAFFONT** (Edouard): 61, 99, 183, 646, 775.
- LAFONT** (Guillaume): 501.
- LAHONDÈS** (Jules de): 952, 1411.
- LAMBERT** (Louis): 768, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1161, 1162, 1178, 1242, 1542, 1553, 1560, 1564, 1568, 1693.
- LASSERRE** (Abbé J. T.): 185, 1432, 1514.
- LAURENT** (Paul): 381, 1030, 1524.
- LEBLANC** (Gratien): 67.
- LEBRAU** (Jean): 1623, 1655.
- LEMOINE** (D^r Jacques): 110, 194, 721, 722.
- LOMBARD**: 1313.
- MACABIÈS** (A.): 1157.
- MADRENNES** (Joseph): 115.
- MAFFRE**: 325, 792.
- MAFFRE** (Jean): 1314.
- MAFFRE** (Joseph): 223, 313, 845, 945, 1128, 1136, 1142, 1143, 1187, 1216, 1250, 1255, 1260, 1341, 1363, 1475, 1484, 1485, 1565, 1567, 1688.
- MAFFRE** (M.): 229, 712.
- MAHOUX** (J.): 28, 54, 162.
- MAHUL** (Alphonse): 57, 71, 93, 270, 338, 342, 371, 378, 408, 420, 445, 446, 447, 456, 457, 458, 459, 461, 462, 464, 468, 476, 478, 481, 490, 507, 508, 510, 513, 514, 517, 523, 527, 528, 532, 533, 534, 535, 586, 623, 626, 631, 650, 669, 765, 830, 836, 858, 914, 951, 999, 1022, 1023, 1025, 1026, 1029, 1031, 1032, 1033, 1056, 1063, 1071, 1072, 1073, 1084, 1090, 1111, 1116, 1120, 1177, 1223, 1252, 270, 1307, 1345, 1353, 1357, 1358, 1359, 1375, 1376, 1381, 1385, 1402, 1403, 1408, 1410, 1414, 1420, 1421, 1428, 1429, 1449, 1448, 1449, 1451, 1452, 1456, 1457, 1461, 1470, 1497, 1498, 1529, 1544, 1600, 1657, 1701, 1707, 1713.
- MALAVIALLE** (L.): 75.
- MALVES-PONS**, voy. **NEMORIN**.
- MANDOUL** (J.): 1711.
- MARFAN** (Albert): 121, 764, 774, 1117, 1388, 1389, 1413, 1472, 1473, 1534.
- MARTIN** (Joseph de): 29, 58, 81, 158, 168, 334, 567, 796, 1037, 1049, 1599, 1615, 1630.
- MARTY** (Eugène): 1164, 1288.
- MARTY** (Théodore): 269, 275, 741.
- MARTY-SÉGUY** (Mme): 1391, 1392, 1419.
- MARVIG** (Jeanne): 442.
- MAS** (Pierre): 559.
- MASSIP** (Maurice): 167, 204, 205, 336, 617, 628.
- MATHIEU** (Laurent): 64, 219, 245, 288, 298, 310, 311, 639, 693, 700, 701, 734, 781, 834, 1099, 1186, 1249, 1561, 1567, 1574.
- MAUCLÈRE** (Jean): 442.
- MAUGARD** (Gaston): 1130, 1131, 1588, 1644, 1690.
- MELET** (Louis): 1165.
- MERLET** (J. F. Louis): 1098.
- METGE** (Louis): 418.
- MICHEL** (Louis): 684, 689, 1673.
- MIR** (Achille): 680.
- MISTRAL** (Frédéric): 670, 784.
- MONDIÈS** (Paul): 1100.
- MONTAGNÉ** (Abbé Antonin): 1379, 1506.
- MONTAGNÉ** (Chanoine Paul): 9, 16, 17, 18, 19, 255, 423, 742, 779, 793, 812, 847, 899, 957, 965, 966, 971, 980, 998, 1123, 1124, 1125, 1221, 1234, 1237, 1265.
- MONTAGNÉ** (Prosper): 146, 147, 159, 442.
- MONTEL** (Achille): 1161.
- MORDAGNE** (D^r Jean): 349.
- MORDAGNE** (D^r Maurice): 83.
- MOT** (Gustave): 69, 1405.
- MOULIS** (Adelin): 1140.
- MOULIS** (Abbé P.): 175, 211, 273, 291, 316, 389, 1515.
- MOUYNÈS** (Germain): 658, 1706.
- MULLOT** (Henry): 100, 133, 181, 208, 209, 735, 896, 993.

- N...** (Auteurs Anonymes): 85, 86, 124, 126, 127, 232, 326, 343, 361, 369, 392, 398, 399, 405, 414, 415, 434, 440, 441, 443, 466, 468, 470, 480, 483, 537, 538, 539, 541, 542, 549, 551, 554, 555, 556, 557, 558, 560, 561, 562, 564, 565, 570, 600, 640, 747, 749, 752, 762, 766, 803, 886, 930, 996, 1022, 1023, 1042, 1043, 1048, 1076, 1078, 1094, 1096, 1101, 1121, 1209, 1262, 1263, 1292, 1323, 1324, 1336, 1352, 1387, 1422, 1426, 1433, 1436, 1437, 1443, 1450, 1471, 1533, 1585, 1595, 1607, 1613, 1622, 1649, 1663, 1670.
- NARBONNE** (Isabelle): 304, 783, 894, 1184, 1370, 1397, 1445, 1480, 1593, 1619, 1678.
- NARBONNE** (Louis): 344, 448, 512, 515, 579, 607, 772, 1039, 1191, 1423, 1424, 1537, 1538, 1550.
- NELLI** (René): 1, 2, 3, 811, 972, 1126, 1127, 1128, 1129, 1133, 1134, 1136, 1139, 11441, 1159, 1176, 1187, 1238, 1239, 1240, 1275, 1483, 1490, 1608, 1664.
- NEMORIN** [pseudonyme de MALVIE-S-PONS]: 1066, 1227.
- NOGUÉ** (Maurice): 856.
- NOGUÉ** (Osmin): 435, 895, 1097, 1504.
- NOULET** (D^r J.B.): 773, 809, 969.
- OLIVE** (Maryse): 1246, 1547, 1586, 1609.
- OURLIAC** (Edouard): 991, 1199.
- PARAIN** (Charles): 315.
- PARISET** (M. F.): 60, 97, 136, 140, 174, 189, 192, 214, 250, 276, 284, 307, 373, 452, 500, 591, 634, 635, 1247, 1257, 1309, 1325, 1332, 1343, 1493, 1583, 1647, 1716, 1717.
- PATIN** (Martial): 667.
- PÉBERNARD** (Denis): 94, 137, 225, 254, 372, 380, 587, 769, 799, 829, 940, 941, 976, 977, 1179, 1243, 1244, 1258, 1278, 1335, 1350, 1355, 1458, 1459, 1460, 1468, 1487, 1488, 1570, 1658.
- PELLEGRIN** (Victor): 28, 54, 162, 197, 235, 319, 599, 656, 1718.
- PERBOSC** (Antonin): 758, 1138, 1155.
- PETIT** (Docteur): 1092.
- PLANDÉ** (Romain): 27, 55, 906, 1109.
- POMIÈS**: 122.
- PONROUCH-PETIT** (Anne-Marie): 169, 1219.
- PONT** (Casimir): 266, 871, 947, 959, 1013, 1064, 1089, 1119, 1662, 1666.
- PORT** (Célestin): 332, 357.
- PORTAL** (Ch.): 163, 353, 375, 601.
- POUX** (Joseph): 88, 128, 165, 178, 200, 329, 355, 411, 465, 471, 494, 503, 505, 511, 524, 540, 580, 582, 583, 610, 838, 937, 938, 1015, 1069, 1108, 1115, 1205, 1401, 1509, 1705.
- PRADÈRE** (René): 1165.
- PRAVIEL** (Armand): 442.
- PUJOL** (J.): 89.
- PULLES** (Henri): 195.
- RAMIÈRE de FORTANIER** (Jean): 390.
- RAYNAUD** (Etienne-Louis): 388, 592, 638.
- RAYNAUD** (J.): 1463.
- RAYNAUD** (Louis): 1554.
- RAYNAUD** (Paul): 778.
- RÉGNÉ** (J.): 244, 294, 584, 615, 800, 1058, 1061, 1596, 1652.
- REILAVAC**: 509.
- RENAUX** (Camille): 487.
- RIEUNIER** (Aubin): 403.
- RIVALS** (Jules): 234, 595, 874, 926, 936, 944, 955, 1291, 1633.
- RIVIÈRE** (Baron de): 1346.
- RIVIÈRE** (Docteur), 1047.
- RIVIÈRE** (Georges-Henri): 13, 14.
- RIVIÈRE** (Mgr Jean): 113, 964, 1354, 1364, 1439, 1467.
- ROBIDA** (A.): 880, 881, 928.
- ROCHÉ** (Déodat): 1009, 1158, 1172.
- ROGER** (Paul): 90.
- ROQUES** (Clodion): 226, 242, 285, 1226.
- ROLLAND** (Raymond de): 400.
- ROLLAND du ROQUAN** (Joseph de): 356.
- ROQUE-FERRIER** (Alphonse): 1556.
- ROQUES** (Abbé): 1396.
- ROSE** (Jacques): 1233.
- ROUCH** (Abbé): 1378, 1406, 1427.
- ROUQUET** (Achille): 428, 429, 543, 545, 546, 893, 994, 1093.
- ROUQUET** (Auguste): 74, 427, 892, 925, 1201.
- ROUZAUD** (Henri): 264, 702, 727, 728, 1074.

- SABARTHÈS** (Chanoine A.): 24, 32, 56, 130, 164, 206, 330, 352, 379, 386, 391, 406, 577, 578, 604, 606, 613, 620, 645, 659, 660, 661, 709, 711, 732, 1440, 1532, 1551.
- SABARTHÈS** (Etienne): 1276, 1687.
- SALVAT** (Chanoine Joseph): 442, 553, 692, 1680.
- SARCOS** (Osmin): 348.
- SARDA** (Abbé Jules): 1404, 1496.
- SARRAND** (Louis): 79, 91, 430, 431, 436, 1206.
- SARRAUT** (Albert): 543, 547.
- SARRAUT** (Maurice): 425, 544.
- SARRAUT** (Omer): 1624.
- SARRAUTE** (Gabriel): 1635.
- SAUVÈRE** (François): 108, 740, 828.
- SÈGUEVESSE** (Ch.): 125, 482, 484.
- SÉGUI** (Dr J.): 1045.
- SÉGUIER** (Th.): 144.
- SÉGUY** (Jean): 314.
- SEMICHON** (Lucien): 28, 54, 65, 161, 162.
- SICARD** (Germain): 96, 112, 114, 182, 248, 258, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 825, 962, 973, 1006, 1361, 1416, 1645.
- SILVESTRE** (Armand): 426.
- SIRE** (Pierre et Maria): 157, 176, 179, 304, 305, 321, 770, 783, 794, 808, 884, 905, 933, 997, 1130, 1132, 1184, 1215, 1236, 1264, 1277, 1314, 1339, 1370, 1377, 1445, 1480, 1507, 1527, 1543, 1580, 1593, 1603, 1619, 1656, 1668, 1674, 1678.
- SIVADE** (Henry): 252, 424, 439, 691, 1059.
- SOREL** (Henry): 1075, 1102, 1104.
- SOUCAILLE** (Joseph): 1285.
- SOURNIES** (H.): 28, 54, 162.
- TAUDOU** (E.): 1195.
- TEISSEIRE** (Guillaume): 1409.
- TEULE** (Edilbert de): 1501.
- TEXIER** (Marie): 455, 1554.
- THIÉBAUT** (Mme): 177, 1186.
- THIERS** (F. P.): 1228.
- THOMAS** (A.): 703.
- TIFFY** (Paulette): 21.
- TISSIER** (Jean): 199, 614, 1060, 1629.
- TOURNAN** (Henri): 826, 968.
- TRICOIRE** (Mme Jean): 154, 1175, 1186, 1239, 1303.
- TROUVÉ** (Baron): 34, 45, 50, 77, 134, 135, 170, 173, 187, 230, 246, 263, 271, 274, 296, 300, 308, 341, 366, 397, 416, 451, 492, 499, 529, 531, 532, 566, 589, 649, 654, 668, 844, 910, 1052, 1065, 1070, 1086, 1211, 1289, 1306, 1572, 1587, 1591, 1597, 1611, 1626, 1683, 1699.
- VALMIGÈRE** (Pierre): 474, 776, 931, 946, 978, 1232, 1293.
- VALS** (Francis): 303, 304, 782, 783, 1184, 1370, 1445, 1480, 1593, 1619, 1678, 1689.
- VAN GENNEP** (Arnold): 1137, 1173.
- VARAGNAC** (André): 15.
- VERDALLE**: 536.
- VERGUES** (Joseph): 139, 227, 228, 239, 240, 241, 318, 396, 413, 756, 798, 801, 1189, 1190, 1281, 1296, 1328, 1651, 1684.
- VERGUET** (Abbé L.): 832, 901, 902.
- VERNEILH** (Jules de): 73.
- VÉZIAN** (J.): 1134, 1135, 1239, 1390.
- VIDAL** (Ch. Alfred): 956.
- VIÉ** (Maximin): 1642.
- VIEU** (Ernest): 1204.
- VIGUERIE** (Pierre): 648, 909, 1114, 1374, 1399, 1526, 1698.
- WILLIAM** (E. Reverdy): 1367.
- YCHÉ** (Julien): 117, 156, 171, 297, 301, 467, 473, 585, 1212, 1479, 1618, 1654, 1677.

(à suivre) (I)

M. N.



Gérant : M. NOGUÉ

LES IMPRIMERIES GABRIEL - CARBAUSSON